

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1063

5 juin 2007

SOMMAIRE

Addax Holding Co S.A.	51007	Groupement Boissons asbl	51007
Afschrift S.E.	51009	HEPP III Luxembourg Master S.à r.l.	50997
Agrilife S.A.	51007	Hirlenia S.A.	51010
Akeler APP 1 & 2 S.à r.l.	51019	Intermecca SA	51012
Akeler APP 4, 5 & CdV S.à r.l.	51020	ISI Holding SA	51012
Albion Holdco S.à r.l.	50999	J.B. Technological Investments Holding S.A.	51014
Anzi-A S.a.	51012	Jellow Star S.A.	51011
Appleton International S.A.	51019	Karlskrona Holding SA	51013
Archi Var S.A.	51007	Klößner S.à r.l.	51016
AXA Investplus	51016	Knightlights Property S.A.	51017
Bail S.A.	51017	Kyle S.A.	51017
BELGACOM Finance S.A.	51008	Les Lauriers S.A.	51014
Betina Investment Holding S.A.	51013	Metros Holding S.A.	51021
BS Real Estate (Lux) S.à r.l.	50978	Michel S.A.	51020
Carsura Invest S.A.	51011	Moses S.A.	51021
Cassian Finance S.A.	51006	Omni Consult S.A.	51018
Castle Rock Invest S.A.	51016	Pacific Haus S.à r.l.	51003
Cinquantenaire S.A.	51020	Palmyre	51005
Collberg S.A.	51013	Rencile Invest S.A.	51015
Consult++ S.A.	51018	Sand Dune Investments S.à r.l.	51005
CPI I&G Industriebhof S.à r.l.	51003	Schmidt Motor S.A.	51017
eOffice Invest S.A.	51019	SCOP Poland Holding S.A.	51018
Erya SA	51021	Sea Cliff S.A.	51010
Euro-Lepont S.A.	51015	Soibel S.A.	51006
Famifin S.A.	51009	Sonica Investments S.A.	51008
FeDiB a.s.b.l. (Fédération luxembourgeoise des Distributeurs en Boissons)	51007	Think Big S.A.	51022
Filaine S.A.	51024	Togna S.A.	51014
Financière Tiara	51008	Travienta Investment S.A.	51011
Fire Door Investment S.A.	50987	Trella S.A.	51015
Fire Door Investment S.à r.l.	50987	Valura S.A.	51006
Glas Moske Luxembourg S.à r.l.	50998	Verlis Holding S.A.	51009
Goldwyn Finance S.à r.l.	50986	V.V.B. International Holding GmbH	51018
Great Mountain S.A.	51010	Winchester Luxembourg 1 S.à r.l.	50999

BS Real Estate (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 125.870.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company BLUE SKYE (LUX) S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the trade register in Luxembourg under number B 111.951, represented herein by Mr Lorenzo Patrassi, manager, with professional address at 26, rue Philippe II L-2340 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on 16th March 2007.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a company which she declares to establish as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BS REAL ESTATE (LUX) S.à r.l. (hereafter the «Company»), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The duration of the Company is unlimited.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.
A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.
- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
- 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).
- 7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound in all matters by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two of the members of the board of managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) Interim accounts are established by at least one manager;

(ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

(iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;

(iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators

shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

	Shares
The Company BLUE SKYE (LUX) S.à.r.l., prenamed, five hundred	500
Total: five hundred	500

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

General meeting of partners

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and considering himself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of partners of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of the members of the board of managers of the Company be set at five (5);
- (ii) that there be appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited duration the following persons:

(a) Mr Edmond De Forest, Manager, born in New York (U.S.A.), on 19th February 1963, whose business address is 745, Fifth Avenue, New York, NY 10151 (U.S.A.);

(b) Mr Iain Macleod, Manager, born in Glasgow (United Kingdom) on 8th August 1955, whose business address is 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange (Luxembourg);

(c) Mr Thijs van Ingen, Manager, born in Tiel (the Netherlands) on 5th December 1974, whose business address is 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

(d) Mr Lorenzo Patrassi, Manager, born in Padova (Italy), on 22nd April 1972, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

(e) Mr Tomas Lichy, Manager, born in Ostrava (Czech Republic), on 25th November 1972, whose business address is 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

- (iii) that the address of the registered office of the Company is set at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société BLUE SKYE (LUX) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisé et constitué sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.951, ici dûment représentée par M. Lorenzo Patrassi, directeur, demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 16 mars 2007.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination BS REAL ESTATE (LUX) S.à.r.l. (la «Société»), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales et/ou sociétés affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, par la simple signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
La société BLUE SKYE (LUX) S.à.r.l., susmentionnée, cinq cents	500
Total: cinq cents	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée générale des associés

La comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquée, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre des membres du conseil de gérance de la Société est fixé à cinq (5);
- (ii) sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société pour une période indéterminée les personnes suivantes:
 - (a) M. Edmond De Forest, directeur, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 février 1963, dont l'adresse professionnelle est située à 745, Fifth Avenue, New York, NY 10151 (Etats-Unis d'Amérique);
 - (b) M. Iain Macleod, directeur, né à Glasgow (Royaume-Uni), le 8 août 1955, dont l'adresse professionnelle est située à 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange (Luxembourg);
 - (c) M. Thijs van Ingen, directeur, né à Tiel (Pays-Bas), le 5 décembre 1974, dont l'adresse professionnelle est située à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 - (d) M. Lorenzo Patrassi, directeur, né à Padova (Italie) le 22 avril 1972, dont l'adresse professionnelle est située à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - (e) M. Tomas Lichy, directeur, né à Ostrava (République Tchèque) le 25 novembre 1972, dont l'adresse professionnelle est située à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
- (iii) le siège social de la société est fixé à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Patrassi, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2007. Relation: EAC/2007/2642. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007050521/219/432.

(070049702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Goldwyn Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 105.551.**DISSOLUTION**

In the year two thousand and six, on the twenty-first of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg.

Has appeared:

TOPRAN LIMITED, a company incorporated under the laws of England, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 4760654, with registered address at Hill House, 1, Little New Street, London EC4A 3TR, United Kingdom, being the sole shareholder of the Company,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- GOLDWYN FINANCE S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («Société à responsabilité limitée»), with registered office at Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under n ° 105.551, (hereinafter referred to as «the Company») has been incorporated by deed of the undersigned notary on December 29th, 2004, published in the Mémorial C n ° 406 of May 3rd, 2005.

- The share capital of the Company presently amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) consisting of 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate until today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOPRAN LIMITED, une société de droit anglais, enregistrée au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4760654, avec siège social à Hill House, 1, Little New Street, London EC4A 3TR, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- GOLDWYN FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.551 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 29 décembre 2004, publié au Mémorial C n ° 406 du 3 mai 2005.

- La Société a actuellement un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 18, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050432/211/84.

(070049652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Fire Door Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Fire Door Investment S.A.).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 71.950.

In the year two thousand and seven on the fourteenth of February.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FIRE DOOR INVESTMENT S.A., société anonyme, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 71.950 (hereafter the «Corporation»), incorporated by deed of Maître Emile Schlessler, notary in Luxembourg, on the 7th of October 1999, published in the Memorial Recueil C n ° 945 of December 10th, 1999.

The meeting was chaired by Regis Galiotto, jurist, with the professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert with the professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the sole shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Corporation, presently fixed at thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine Cents (EUR 30,986.69) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the Corporation from that of a joint stock company into that of a private limited liability company;
2. Subsequent restatement of the Corporation's bylaws;
3. Acceptance of the resignation of the sole director and of the statutory auditor;
4. Discharge to the sole director and to the statutory auditor;
5. Appointment of a manager; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the legal form of the Corporation from that of a joint stock company into that of a private limited liability company without discontinuing its legal personality.

Second resolution

The general meeting decides after the foregoing to restate entirely the bylaws of the Corporation in order to adapt them to the new legal form. They will henceforth have the following content:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of FIRE DOOR INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine Cents (EUR 30,986.69), represented by one thousand (1,000) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's/ agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least

the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr. Marcel Stephany, as sole director and of l'ALLIANCE REVISION, as statutory auditor.

Fourth resolution

The general meeting decides to grant discharge to Mr. Marcel Stephany, as sole director and to l'ALLIANCE REVISION, as statutory auditor for the exercise of their mandate until the date hereof.

Fifth resolution

The general meeting decides to appoint as sole manager of the Company Mr. Marcel Stephany, born on September 4th, 1951 in Luxembourg, having its professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the office signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme FIRE DOOR INVESTMENT S.A., avec siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71.950 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire à Luxembourg, en date du 7 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 945 du 10 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt six-mille Euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme juridique de la Société de celle d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée;
2. Reformulation subséquente des statuts;
3. Acceptation de la démission des l'administrateur unique et du commissaire aux comptes;
4. Décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes;
5. Nomination d'un gérant unique; et
6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir valablement délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la forme juridique de la Société sans discontinuité de sa personnalité juridique de celle d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède, de reformuler entièrement les statuts de la Société pour les adapter à la nouvelle forme juridique et leur conférer désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ci-après «l'Associé». Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination FIRE DOOR INVESTMENT S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six mille Euros et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite

ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de M. Marcel Stephany, administrateur unique et de l'ALLIANCE REVISION, commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge à M. Marcel Stephany, administrateur unique et à l'ALLIANCE REVISION, commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer en tant que gérant unique de la Société M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 au Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg.

La durée du mandat de gérant est illimitée.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire à environ trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 32CS, fol. 9, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050428/211/510.

(070049337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 779.450,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.984.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of February,
Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 106.142,

acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.984 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1214 of November 16, 2005, and which has been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx, on January 29, 2007, which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-), from seven hundred seventy-four thousand nine hundred fifty euro (EUR 774,950.-) up to seven hundred seventy-nine thousand four hundred fifty euro (EUR 779,450.-) by the issue of one hundred eighty (180) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The one hundred eighty (180) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at seven hundred seventy-nine thousand four hundred fifty euro (EUR 779,450.-) represented by thirty-one thousand one hundred seventy-eight (31,178) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately three thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HEPP III MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.142,

agissant en son nom propre et pour le compte de HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS III, un fonds commun de placement régi par les lois du Grand-Duché du Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de HEPP III LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.984 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1214 du 16 novembre 2005, qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri Hellinckx, en date du 29 janvier 2007, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-), pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-quatorze mille neuf cent cinquante euros (EUR 774.950,-) à sept cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 779.450,-) par l'émission de cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cent quatre-vingts (180) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 779.950,-), représenté par trente et un mille cent soixante-dix-huit (31.178) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. t'Serstevens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC/2007/814. — Reçu 45 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050426/211/103.

(070049339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Glas Moske Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 106, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 89.870.

Im Jahre zweitausendsieben, den neunzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Uwe Moske, Glasermeister, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Am Saarufer 3 (Deutschland).

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Uwe Moske, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GLAS MOSKE LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 89.870, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 31. Oktober 2002, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1774 vom 13. Dezember 2002.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Uwe Moske, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce, nach L-4051 Esch-sur-Alzette, 106, rue du Canal.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz mit Wirkung zum 1. Oktober 2005 von L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce, nach L-4051 Esch-sur-Alzette, 106, rue du Canal, zu verlegen.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Esch-sur-Alzette.»

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf NEUNHUNDERT EURO (EUR 900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Schenk, Schmit, Sigl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007. Relation: LAC/2007/1607. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. April 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007050413/202/39.

(070049637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Albion Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Winchester Luxembourg 1 S.à r.l.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.638.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SBRE WINCHESTER (GERMANY) LTD., a limited liability company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 22, Conduit Street, W1S 2XR, London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies of England under number 5943187 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 22 March 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearing party is the sole partner of WINCHESTER LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 122.638, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 166 dated 13 February 2007 (the «Company»).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from WINCHESTER LUXEMBOURG 1 S.à r.l. to ALBION HOLDCO S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of ALBION HOLDCO S.à r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to dismiss with immediate effect, the following persons:

- Mr Mike Halsall, of his mandate as A Manager of the Company; and
- Mr Marc Torbick, of his mandate as B Manager of the Company.

Discharge will be granted to the dismissed managers during the meeting having to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2007.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles 5, 11, 12, 13, 15 and 16 of the articles of incorporation of the Company, in order to give them, the following wording:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.»

« **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.»

« **Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.»

« **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.»

« **Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.»

« **Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company, with immediate effect, the following persons:

- Mr Mark Weeden, born on December 4, 1954 in London, United Kingdom, residing at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Michel Van Krimpen, born on 19 February 1968 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SBRE WINCHESTER (GERMANY) LTD. une «limited liability company» constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 22, Conduit Street, W1S 2XR, Londres, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre sous le numéro 5943187 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 22 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de WINCHESTER LUXEMBOURG 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.638, constituée en vertu d'un acte reçu le 15 décembre 2006 par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 166 en date du 13 février 2007 (la «Société»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de WINCHESTER LUXEMBOURG 1 S.à r.l. à ALBION HOLDCO S.à r.l.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend le nom de ALBION HOLDCO S.à r.l.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de démettre de leurs fonctions, avec effet immédiat, les personnes suivantes:

- Monsieur Mike Halsall, de son mandat de gérant A de la Société; et
- Monsieur Marc Torbick, de son mandat de gérant B de la Société.

Décharge sera donnée aux gérants démis de leurs fonctions lors de l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de refondre intégralement les articles 5, 11, 12, 13, 15 et 16 des statuts de la Société, afin de leurs donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.»

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.»

« **Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

« **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

« **Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

« **Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet immédiat, en tant que gérants de la Société, les personnes suivantes:

- Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954, à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, les Pays Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2007. Relation: EAC/2007/3134. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007050415/239/221.

(070049341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pacific Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CPI I&G Industriebhof S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.326.

In the year two thousand and seven, the second of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CPI I&G GERMANY S.à r.l., a private limited liability company established at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 1st March 2007,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of CPI I&G INDUSTRIEHOF S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg,

not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 16 February 2007, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company from CPI I&G INDUSTRIEHOF S.à.r.l. into PACIFIC HAUS S.à r.l.; and
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CPI I&G INDUSTRIEHOF S.à.r.l. into PACIFIC HAUS S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 4.** The company will assume the name PACIFIC HAUS S.à r.l.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing proxyholder and in case of discrepancies between the English and German version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des Vorherigen Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, den zweiten März,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

CPI I&G GERMANY S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz am 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

(der alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Flora Gibert, Juristin, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 1. März 2007.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Der Komparent, vertreten wie hier oben erläutert, hat den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass er die gesamte Anzahl der Anteile der Gesellschaft CPI I&G INDUSTRIEHOF S.à.r.l. hält, eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, noch nicht eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, gegründet durch eine Urkunde des Notars Joseph Elvinger vom 16. Februar 2007 und noch nicht veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Generalversammlung rechtsgültig zusammengetreten ist und über die folgenden Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Abänderung der Firmenbezeichnung der Gesellschaft von CPI I&G INDUSTRIEHOF S.à.r.l. in PACIFIC HAUS S.à.r.l.; und
2. Abänderung von Artikel 4 der Satzung.

Alsdann hat der alleinige Gesellschafter, vertreten wie oben ausgeführt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, die Firmenbezeichnung der Gesellschaft abzuändern. Die Gesellschaft soll fortan die Firmenbezeichnung PACIFIC HAUS S.à.r.l. führen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, aufgrund des vorangegangenen Beschlusses, die Änderung von Artikel 4 der Satzung. Artikel 4 hat nunmehr folgenden Inhalt:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung PACIFIC HAUS S.à r.l.»

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch des Kompargenten, die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt durch eine deutsche Fassung, und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung vorrangig ist

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte, haben der vorgenannte Kompargent mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, Relation: LAC/2007/1439. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 5. April 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007050429/211/86.

(070049635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Palmyre, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 103.826.

—
EXTRAIT

En date du 2 mars 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mr Patrice Gallasin, en tant que Gérant B, est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- Mr Joost Tulkens, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant B de la société avec effet au 26 février 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Manager

Référence de publication: 2007050148/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Sand Dune Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.754.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 2 mars 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Patrice Gallasin, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 26 février 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007050149/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Valura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.582.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour VALURA S.A

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007049207/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01482. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Soibel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16A, Soibelwee.
R.C.S. Luxembourg B 102.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour SOIBEL SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007049321/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00809. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Cassian Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.313.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2007

L'Assemblée a décidé:

1. de transférer, le siège social de la société du 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

2. de révoquer les mandats de Monsieur Peter Vansant, la société PROGRESS INVEST S.A., la société RAVELIN INVESTMENTS S.A. avec adresse professionnelle au 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat,

3. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant et de la société PROGRESS INVEST S.A. en tant que délégués à la gestion journalière,

4. d'élire Monsieur Olivier Kuchly, Monsieur Mickael Gil et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007049479/7280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Archi Var S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 91.661.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049420/4214/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02240. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Addax Holding Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 59.052.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049816/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02671. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Agrilife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 65.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049817/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01722. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

FeDiB a.s.b.l. (Fédération luxembourgeoise des Distributeurs en Boissons), Association sans but lucratif,
(anc. Groupement Boissons asbl).

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R.C.S. Luxembourg F 5.878.

Modifications statutaires du 10 mars 2007

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire du GROUPEMENT BOISSONS, association sans but lucratif, réunie en date du 10 mars 2007, a voté l'amendement de l'article 1^{er} des statuts de l'association publiés au Mémorial C-415 du 31 juillet 1997.

«L'association porte le nom de FeDiB a.s.b.l, FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DES DISTRIBUTEURS EN BOISSONS.»

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Référence de publication: 2007049441/606/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Financière Tiara, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.205.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour FINANCIERE TIARA

C. Schweitzer

Administrateur B

Référence de publication: 2007049208/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01475. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

BELGACOM Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 56.822.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049329/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02295. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Sonica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.709.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 19 février 2007

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Luisella Moreschi, Madame Frédérique Vigneron de leur poste d'administrateur ainsi que du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs:

- M. Fabrice Jourquin, employé privé, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- M. Karim Van Den Ende, employé privé, demeurant professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et comme commissaire aux comptes:

GORDALE MARKETING LIMITED, avec siège social au 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404, Nicosia, Cyprus.

3. L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Madame Patricia Jupille, Monsieur Fabrice Jourquin et de Monsieur Karim Va Den Ende et du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED pour une période statutaire de 6 ans.

Leur mandat viendront à échéance lors de l'Assemblée Statutaire qui se tiendra en 2013.

4. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour SONICA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007049444/744/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Verlis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.760.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERLIS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049519/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Famifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 69.359.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007049322/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02413. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Afschrift S.E., Société Européenne.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 125.811.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue, le 3 avril 2007 à Luxembourg

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée a décidé de confirmer le mandat des actuels membres du Conseil de Direction et du Conseil de Surveillance pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011, savoir:

- *Conseil de direction:*

Monsieur Thierry Afschrift, domicilié à B-1000 Bruxelles, rue Lens, 13, Président et membre unique.

- *Conseil de surveillance:*

- 1) la SPRL INES WOUTERS, dont le siège social est établi à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 208;
- 2) la SPRL MURIEL IGALSON, dont le siège social est établi à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 208;
- 3) la société de droit espagnol à forme de Sociedad Limitada AFSCHRIFT Y ASOCIADOS ABOGADOS, dont le siège social est établi à E-208010 Madrid, Monte Esquinza 36, 2 C.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007049529/322/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Great Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 62.402.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREAT MOUNTAIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049516/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Hirlenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.741.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIRLENIA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049518/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Sea Cliff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.379.

Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEA CLIFF S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049521/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Jellow Star S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.507.

Extrait des résolutions adoptées en date du 26 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JELLOW STAR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049522/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Carsura Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.503.

Extrait des résolutions adoptées en date du 26 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARSURA INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049523/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Travienta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.496.

Extrait des résolutions adoptées en date du 27 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAVIENTA INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049524/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Intermecca SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 84.508.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERMECCA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049508/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

ISI Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.268.

Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mars 2007 lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISI HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049511/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Anzi-A S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2443 Senningerberg, 75, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 76.316.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2006

1. La démission du commissaire aux comptes, M. Carlo Damge, est acceptée.
2. La société INTERAUDIT S.à r.l, avec siège à L-1511 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Senningerberg, le 29 mars 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour ANZI-A S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007049526/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Karlskrona Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.375.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 2 avril 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KARLSKRONA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049535/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Betina Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.751.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 21 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BETINA INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049504/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Collberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.506.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 26 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLLBERG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049489/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Togna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.016.

Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOGNA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007049491/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01084. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Les Lauriers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 50.349.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES LAURIERS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007049492/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

J.B. Technological Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 63.731.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.B. TECHNOLOGICAL INVESTMENTS HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007049496/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Euro-Lepont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.878.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 14 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, a été nommé administrateur en son remplacement. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-LEPONT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049497/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Rencile Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.494.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENCILE INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049542/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Trella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.750.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 21 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRELLA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049539/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Castle Rock Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.505.

Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mars 2007, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de Denis Bour en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich, demeurant professionnellement à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé administrateur. Le mandat du nouvel administrateur se terminera après l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASTLE ROCK INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049540/717/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Klöckner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 107.394.

—
EXTRAIT

LGB-K-GERMANY-BC GmbH (renommé KLOCKNER & CO. INTERNATIONAL GmbH), l'associé unique de la Société, a changé sa dénomination sociale en

KLOCKNER & CO. INTERNATIONAL GmbH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLOCKNER S.à r.l.

S. Lambert

Gérant

Référence de publication: 2007049572/7441/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

AXA Investplus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 26.830.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 8 décembre 2006

En date du 8 décembre 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler le mandat de DELOITTE S.A. (Anciennement DELOITTE & TOUCHE) en tant que réviseur d'entreprises pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AXA INVESTPLUS

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007049642/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070049073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Bail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 70.018.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049393/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01618. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Schmidt Motor S.A., Société Anonyme,

(anc. Kyle S.A.).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 62.084.

Le bilan au 31 octobre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049370/4642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00277. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Knightlights Property S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 24.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.500.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société tenue en date du 21 février 2007

1. Le mandat des administrateurs:

- Madame Deirdre Foley, investisseur, née le 21 octobre 1971 à Sligo en Irlande, résidant au 26 Hollybank Avenue Upper, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;

- Monsieur David Arnold, né le 25 novembre 1950 en Irlande, résidant au 69, Kenure, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande;

- Monsieur Brendan O'Mara, né le 8 août 1948 en Irlande, résidant à Homefield, Stillorgan, Co Dublin, Irlande;

- Monsieur Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz, France, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

2. L'Assemblée Générale des Actionnaires a décidé de renommer la société KPMG AUDIT S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, immatriculée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 103.590 comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049287/280/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Omni Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.076.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049325/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02192. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Consult++ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 75.804.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049327/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02188. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

SCOP Poland Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 101.814.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007049334/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD02057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

V.V.B. International Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 47.693.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 363 du 28 septembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 201 du 21 avril 1998, et en date du 19 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 341 du 10 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour V.V.B. INTERNATIONAL G.m.b.H.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007049808/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02146. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Appleton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 69.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007049818/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01719. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070048714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

eOffice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Pour eOFFICE INVEST S.A.

D. Galhano

Administrateur

Référence de publication: 2007049809/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02398. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070048744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Akeler APP 1 & 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 105.447.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 9 mars 2007

1. La démission de Monsieur Enzo Guastaferrri a été acceptée avec effet au 15 janvier 2007.
2. Monsieur Jean And, employé privé, né le 17 juillet 1971 à Adana en Turquie, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri. Sa nomination prend effet au 15 janvier 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- a. Philippe Van Der Beken,
- b. James Cole,
- c. Jean And

3. Le transfert du siège social de la Société du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2007 a été approuvé.

Fait, le 9 mars 2007.

Pour AKELER APP 1 & 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049895/1649/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04090. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070049057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Michel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.624.

Maître Jim Penning, avocat à la Cour, a dénoncé le siège social avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. Penning

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007049882/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Cinquantenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 30.932.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue, le 2 avril 2007 que:

- L'assemblée a réélu les administrateurs: Mme Anne-Marie Grieder, Freddy Bracke et la société NOVOLUX S.A. ainsi que le commissaire aux comptes Mme Nicole Baeyens jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Certifie conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007049929/1380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD02990. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Akeler APP 4, 5 & CdV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.369.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 9 mars 2007

1. La démission de Monsieur Enzo Guastaferrri a été acceptée avec effet au 15 janvier 2007.

2. Monsieur Jean And, employé privé, né le 17 juillet 1971 à Adana en Turquie, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Enzo Guastaferrri. Sa nomination prend effet au 15 janvier 2007.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

a. Philippe Van Der Beken,

b. James Cole,

c. Jean And

3. Le transfert du siège social de la Société du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2007 a été approuvé.

Fait, le 9 mars 2007.

Pour AKELER APP 4, 5 & CdV S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049898/1649/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Erya SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.185.

Maître Jim Penning, avocat à la Cour, a dénoncé le siège social avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J. Penning

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007049886/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Moses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 66.074.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue, le 12 mars 2007

L'assemblée accepte la démission de la société CD-GEST S.à r.l. représentée par Monsieur Frédéric Collot en tant qu'administrateur et nomme en remplacement Madame Renate Josten, Licenciée en Sciences Economique, née le 1^{er} janvier 1957 à Butgenbach (Belgique) et demeurant au 13, Elterstrachen, L-7260 Bereldange.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007049931/1212/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Metros Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 6.470.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2007**Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2007:

Conseil d'Administration:

MM. Peter W. Mangold, administrateur de sociétés, demeurant à Lausanne (Suisse) président;

J.F. Meillard, administrateur de sociétés, demeurant à Cugy (Suisse) administrateur;

Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, Brunnhofweg 37, CH-3001 Berne (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007049945/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01701. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Think Big S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.818.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und sieben, den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohn-sitze in Echternach,

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft ST. THOMAS ASSET MANAGEMENT LTD., mit Sitz in Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Britische Jungferninseln, eingetragen im Gesellschaftsregister der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 308077.

2.- Die Gesellschaft EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickhams Cay, Britische Jungferninseln, eingetragen im Gesellschaftsregister der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 200792.

Die Komparentinnen sub 1+2) sind hier vertreten durch Herrn Ewald Gruchey, Bilanzbuchhalter, beruflich ansässig in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 13. März 2007,

welche Vollmachten, von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage bei gebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, den unter zeichneten Notar ersuchten die Satzung einer von ihnen gegründeten Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung THINK BIG S.A. Wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz, die Nutzung und die Verwaltung von eigenem Grundbesitz.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese tägliche Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitglied, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig verpflichtet.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden, und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt, am vierten Freitag im Monat Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet statt im Jahre 2008.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Die Gesellschaft ST. THOMAS ASSET MANAGEMENT LTD., mit Sitz in Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Britische Jungferninseln, eingetragen im Gesellschaftsregister der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 308077, fünfzig Aktien	50
2- Die Gesellschaft EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., mit Sitz in Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickhams Cay, Britische Jungferninseln, eingetragen im Gesellschaftsregister der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 200792, fünfzig Aktien	50
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissigtausend euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und er bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Jörg Lay, Diplom-Kaufmann, beruflich ansässig in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.
 - b) Herr Hans-Jörg Johann, Diplom-Kaufmann, beruflich ansässig in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.
 - c) Frau Nadja Lay, Diplom-Kauffrau, beruflich ansässig in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.
- 3.- Zum Kommissar für die Dauer wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KL CONSULT S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 83.682.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2012.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

6.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten an eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen.

7.- Herr Hans-Jörg Johann, vorbenannt, wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derelbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Gruchey, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 mars 2007, vol. 364, fol. 27, case 7, ECH/2007/251. — Reçu 31.000 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 6. April 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007050077/201/139.

(070048800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Filaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 79.225.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars 2007 que:

- la démission de Monsieur David De Marco en sa qualité d'administrateur, est acceptée.
- monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été coopté aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur De Marco, démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur, qui expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007050003/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.